

COMMUNIQUE DE PRESSE

[Sécurité - chasse]

Paris le 12 janvier 2023.

Sécurité de la chasse : la FFRandonnée globalement satisfaite des annonces du gouvernement

Lundi 9 janvier, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique, Bérangère Couillard, a dévoilé 14 <u>mesures</u> pour davantage encadrer la pratique de la chasse en France.

La FFRandonnée qui défend une position de dialogue, de tolérance et de partage des espaces de pratique dans un respect mutuel pour une meilleure sécurité pour les pratiquants, se satisfait globalement de ces annonces qui répondent en partie à ses revendications : l'interdiction la pratique de la chasse sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, l'obligation de déclaration de chasses via une plateforme en open-data ou application, ou encore le renforcement des mesures de sécurité que les chasseurs doivent respecter en tant que seuls usagers de la nature porteurs d'armes.

Comme de nombreuses autres fédérations de sports de nature qui ont été auditionnées pour faire entendre leur position de défense des pratiquants, par la mission conjointe de <u>contrôle sur la sécurisation</u> de la chasse du Sénat (18 janvier 2022) et qui également ont participé à des rencontres avec la ministre de l'écologie, nous ne souhaitons pas l'interdiction de la chasse un jour par semaine : nous estimons qu'une telle mesure provoquerait un effet inverse à celui souhaité, laissant supposer que les chasseurs ont tous les droit les autres jours ou qu'à terme, soient également instaurés des jours sans randonnée, vtt ou autre pratique de sport de nature.

En revanche, d'autres revendications n'ont pas été satisfaites notamment en termes de règlementation et de sécurité : l'encadrement et la modulation de l'âge du permis de chasse - 16 ans actuellement- ou encore la limitation de la portée et de la puissance des armes utilisées pour chasser le gros gibier et lors des battues.

La poursuite d'échanges avec l'Etat et de travaux concertés aux côtés d'autres fédérations de sport de nature, aussi bien au niveau national que dans les territoires, sont à développer et aboutiront au résultat escompté : continuer à partager les espaces de pratique et améliorer la sécurité de tous.

<u>Contact presse</u>: Anne Deny, tel. 06 84 15 09 17 – <u>adeny@ffrandonnee.fr</u>







Fédération française de la randonnée pédestre - 64, rue du dessous des berges - 75013 PARIS • Tél. 01 44 89 93 93 • www.ffrandonnee.fr